

# COMMUNE DE METZ EN COUTURE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 19 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 19 du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 12 décembre 2022 affichée le 12 décembre 2022.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Ingrid GUISE, Mme Béatrice MONTIGNY, Mme Nicole NAVARRO, Mme Patricia PAMART, Mme Stéphanie WYKROTA, M. Jean Luc CAPON, M. Maxime GEORGE

Absents excusés : M. Christophe PATON *Procuration* à Mme Ingrid GUISE, M. Patrice DUPIRE *Procuration* à Mme Nicole NAVARRO, M. FENET Blaise *Procuration* à M. Michel LALISSE, M. Richard RISSO, M. Benjamin GOUBET

Absent : M. Paul Hervé DUBOIS

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Madame Ingrid GUISE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**CM-D2022-12-01**

### **Avis sur l'appel d'offre réalisé pour la réalisation de l'aménagement de ralentisseurs pour 3 entrées de village**

Nombre de Membres en exercice : **14**

Nombre de Membres présents : **8**

Nombre de suffrages exprimés : **11**

Votes Pour : **11**

Votes Contre : **0**

Abstention : **0**

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** qu'un appel d'offres relatif aux travaux d'aménagement de ralentisseurs pour 3 de nos entrées de village

**Considérant** que la société Eiffage Route a transmis une offre d'un montant de 26 895.30€ HT

**Considérant** que la société SNPC a transmis une offre d'un montant de 31 692.30€ HT

**Considérant** que la société Delambre a transmis une offre d'un montant de 22 068.00€ HT

**Considérant** qu'il est donc proposé de retenir l'offre la mieux disante tel que l'a conclu maître d'œuvre, Cible VRD mandaté par la commune pour analyser les 3 offres obtenues, soit, la Société Delambre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité décide des membres présents et représentés,

φ **Décide** de retenir l'offre de la Société Delambre pour les travaux d'aménagement de ralentisseurs pour 3 de nos entrées de village. Au plus tard cette prestation sera réalisée entre début mai et fin Aout 2023.

Afin de bénéficier d'un effet de masse Monsieur le Maire propose de solliciter la société Delambre pour chiffrer :

- La traversée du caniveau, rues du marché/rue de Péronne.
- Le gravillonnage du Chemin de Villers jusqu'à son intersection avec le chemin entre deux Deuves et l'extrémité du chemin d'Heudicourt vers la limite avec le département de la somme.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents

Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture le 22 décembre 2022.

Publié sur le site internet le 25/07/2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Identifiant de télétransmission : ID 062-216205724

**Pour extrait conforme  
M. LALISSE Michel**